Appel du comité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **12 (1883)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XIIe ANNÉE. N° 8. AOUT 1883.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Blanc-Dupont, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Appel du Comité.* — *Avantages des réunions d'instituteurs.* — *Histoire de la pédagogie (suite).* — *Une leçon de botanique.* — *Bibliographies.* *Correspondance.* — *Intérêts de la Société.* — *Programme.* — *Avis.*

APPEL DU COMITÉ

Dans sa réunion de l'année dernière, à Guin, la Société fribourgeoise d'Education avait décidé que la prochaine assemblée générale aurait lieu dans le district de la Veveyse, sans pouvoir préciser alors dans quelle localité.

Dans sa séance du 29 mars dernier, le Comité a cru devoir fixer la fête sur le 16 août, et choisir Attalens comme étant le lieu de réunion le plus rapproché de la gare de Palézieux, qui dessert presque seule le district de la Veveyse.

Chacun se rappelle la belle réunion de Châtel-Saint-Denis en 1876. Eh bien! le district de la Veveyse et la paroisse d'Attalens en particulier ne veulent pas rester au-dessous de leur réputation d'hospitalité. L'accueil préparé aux membres de notre Société ne leur laissera, nous en avons la persuasion, aucun regret d'avoir fait un petit effort pour se grouper et traiter sérieusement ensemble les importantes questions à étudier dans la séance du 16 août. D'ailleurs, l'époque est des plus favorables, attendu que la plupart des membres du corps enseignant, instituteurs, professeurs, etc, sont alors en pleines vacances.

Nos chers amis du Valais et nos bons voisins des autres cantons assisteront nombreux aussi, nous l'espérons, à ce rendez-vous de tous les hommes de cœur, qui tiennent à l'éducation chrétienne et populaire de notre cher canton de Fribourg.

Vénérable clergé, dignes magistrats, autorités scolaires, pères de famille, vous tous qui êtes soucieux des intérêts moraux de de notre jeunesse et de l'avenir de notre pays, accourez à la réunion d'Attalens qui promet de ne le céder en rien à ses devancières par l'importance et l'actualité des questions qui y seront traitées.

Sa Grandeur Mgr Mermillod a daigné accepter l'invitation que nous lui avons adressée de prendre part à notre fête de famille. Ce sera un motif de plus pour que chacun s'empresse d'assister à une réunion où il pourra recueillir, de la bouche du vénéré Chef de notre diocèse, les lumineuses directions et les paternels encouragements que Sa Grandeur veut bien prodiguer à tous ceux qui ont le bonheur d'approcher de son auguste personne.

Le Comité.

AVANTAGES DES RÉUNIONS D'INSTITUTEURS

Est-il besoin de dire que ce sujet nous est tout naturellement indiqué par la convocation des membres de la *Société fribourgeoise d'éducation,* à l'assemblée qui se tiendra à Attalens, le 16 août.

Il y a quelque dix ans, les instituteurs fribourgeois se constituaient en Société; ils se souvenaient de l'adage de nos pères : « l'union fait la force », et voulaient grouper leurs efforts pour tendre plus efficacement au même but : l'éducation chrétienne de l'enfance.

Mais une société qui ne réunirait jamais ses membres serait une société morte; toute association bien établie convoque des assemblées générales; ce n'est qu'à ce prix qu'elle portera d'heureux fruits.

Que les instituteurs qui craignent un déplacement, un voyage d'un jour, calculent les grands avantages qu'ils retireraient en répondant à l'appel du Comité de la *Société fribourgeoise d'éducation.* Ne traitera-t-on pas des questions vitales, qui intéressent au plus haut point les éducateurs et les écoles ? N'est-il pas souverainement utile d'entendre les encouragements et les avis donnés par les autorités supérieures, les discussions des hommes d'écoles sur les sujets proposés ? Jamais un maître n'assiste à une assemblée générale d'instituteurs sans en rapporter quelques enseignements précieux qu'il pourra mettre plus tard en pratique dans son école. Ils sont rares, heureusement, dans notre canton, ceux qui, n'ayant aucune relation avec leurs collègues et se passant des lumières d'autrui, se calfeutrent dans leur solitude et se désintéressent complètement des questions scolaires.

Signalons un second avantage pris entre plusieurs autres. Combien d'instituteurs, liés par une amitié qui date peut-être des années passées à l'Ecole normale, se trouvent dispersés ! Eh bien ! est-il pour eux une occasion plus propice de se retrouver, de se voir, de renouer les anciennes relations, de se dire ces mille protestations d'affection que des amis longtemps séparés se prodiguent ? Sans doute, ce n'est point au moment où les questions sont traitées et discutées que doivent se faire ces communications intimes; le temps qu'on y peut consacrer ne fera pas défaut après la séance.